



SCHWEIZ

SUISSE

SVIZZERA

MONBIJOUSTRASSE 14

POSTFACH 5236

3001 BERN

TEL 031 390 98 98

FAX 031 390 99 03

info@aquanostra.ch

www.aquanostra.ch

AQUANO STRA

Bonne décision : le Conseil national refuse définitivement les Protocoles de la Convention alpine

Communiqué de presse – 29.09.2010

AQUA NOSTRA SUISSE, association écologique bourgeoise, s'engage en faveur d'une politique environnementale durable dans toute la Suisse – y compris dans les régions de montagne. Les Protocoles additionnels de la Convention alpine se focalisent sur la protection de l'environnement et négligent les besoins de la population vivant et travaillant dans les Alpes. Le Conseil national a donc refusé – avec raison – de ratifier ces Protocoles contraignants du point de vue du droit international.

AQUA NOSTRA SUISSE, l'association écologique qui s'engage pour une politique environnementale durable, s'oppose fermement à la ratification des Protocoles de la Convention alpine. Les dispositions actuelles de la législation suisse suffisent largement à protéger l'environnement des alpes et des revendications supplémentaires, dix ans après la signature de la convention cadre, ne s'imposent en aucune manière. Bien au contraire, cela entraverait les processus législatifs en cours, notamment la révision de la loi sur l'aménagement du territoire, la politique agricole dans les zones périphériques, la réforme de la péréquation financière et le nouveau Label Parc.

Une ratification des Protocoles n'apporterait aucun avantage à la Suisse ; elle impliquerait au contraire une perte de souveraineté et de compétence législative : ces dispositions de droit international devraient obligatoirement être appliquées en tant que droit supérieur, selon l'art. 5 al. 4 de notre Constitution. Les autorités s'y référeraient pour justifier une législation écologique unilatérale, que ce soit en matière d'aménagement du territoire, d'infrastructures de transports, de demandes de constructions ou encore en ce qui concerne la législation environnementale. Dans notre pays aussi, il faudrait compter avec une augmentation des oppositions déposées par les adversaires de l'utilisation de la nature ; les Protocoles leur offriraient une base juridique supplémentaire.

L'opposition du Conseil national est motivée par le fait que les aspects socio-économiques sont systématiquement négligés dans les neuf Protocoles de la Convention alpine, au profit des aspects environnementaux. Par ailleurs, la formulation ouverte des Protocoles et leur nature évolutive, laissent le champ libre à toutes les interprétations possibles, au détriment du développement économique et social des régions concernées (60% du territoire suisse !).

C'est avec un grand soulagement qu'AQUA NOSTRA SUISSE prend acte de la décision du Conseil national de ne pas entrer en matière – pour enterrer les Protocoles définitivement !

Berne, le 29 septembre 2010

Contacts :

Christian Streit, secrétaire général, Tél. 031 390 98 98

E-Mail info@aquanostra.ch ; Site Internet www.aquanostra.ch

AQUA NOSTRA SUISSE est l'organisation faitière des sections régionales. AQUA NOSTRA SUISSE entend représenter toutes les personnes attachées à la nature qui défendent un développement durable. Celui-ci doit peser équitablement les intérêts de l'économie, de la société et de la protection de l'environnement. Une primauté de l'écologie n'existe pas.